

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 14 janvier 2026 à 19 h.

Sont présents:

Siège #1 - Yves Béchard
Siège #3 - Guylaine Lemelin
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier
Siège #5 - Claude Bissonnette-Lavoie
Siège #6 - Sylvie Leblond

Est / sont absents:

Siège #2 - Luc Vaillancourt

Formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Morissette, maire. Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l’avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l’ouverture de la présente séance extraordinaire.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

28-2026

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026

3.2 - Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

3.3 - Avis de motion et présentation d'un règlement numéro 2026-769 - Règlement relatif à la tarification des biens et services pour l'année 2026.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

29-2026

3.1 - Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026

CONSIDÉRANT qu'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec sur le site Internet de la municipalité, sur le babillard de l'Hôtel de Ville, et à l'entrée de l'église;

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 démontrant un budget équilibré des revenus et des dépenses pour un montant de 7 781 731 \$;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du règlement numéro 2026-769 ;

Les taux variés sont les suivants :

- Le taux résiduel (résidentiel) est établi à 0,7365 \$/100 \$ d'évaluation;
- Le taux des immeubles non résidentiels est établi à 0,8839 \$/100 \$ d'évaluation;
- Le taux des immeubles industriels est établi à 0,8839 \$/100 \$ d'évaluation;
- Le taux des immeubles de six (6) logements ou plus est établi à 0,7365 \$/100 \$ d'évaluation;
- Le taux des terrains vagues desservis est établi à 1.3950 \$/100 \$ d'évaluation;
- Le taux des immeubles agricoles est établi à 0,7365 \$/100 \$ d'évaluation;
- Le taux des immeubles forestiers est établi à 0,7365 \$/100 \$ d'évaluation;

Le tarif du compteur d'eau est de 1.80 \$/1 000 gallons pour les 60 000 premiers gallons et de 2.80 \$/1 000 gallons pour une consommation de plus de 60 000 gallons et les tarifs d'aqueduc et d'égout résidentiel passe à 186,00 \$ pour tout logement résidentiel. Le tarif du service de la collecte du transport et de la disposition des matières résiduelles est établi à 202,00 \$ par unité de bac ainsi que le tarif de la vidange d'une installation septique pour une résidence permanente passe à 139,00\$ par installation et de 70,00\$ par installation pour une résidence saisonnière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier appuyé par Claude Bissonette-Lavoie, et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Claire adopte le règlement numéro 2026-769;

QUE le conseil adopte le budget des opérations financières de la municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2026 tel que présenté avec un équilibre des revenus et des dépenses pour un montant de 7 781 731 \$;

QUE le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et ne sera pas distribué à chaque adresse.

ADOPTÉE

30-2026

3.2 - Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Claire adopte le programme triennal tel que présenté.

ADOPTÉE

3.3 - Avis de motion et présentation d'un règlement numéro 2026-769 - Règlement relatif à la tarification des biens et services pour l'année 2026.

Je soussigné, Sylvie Leblond conseillère, donne avis par la présente qu’à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant à fixer les taux variés de taxation, les tarifs de compensation pour l’année financière 2026 et les conditions de leur perception.

Un projet de règlement est présenté par la conseillère Sylvie Leblond.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions des citoyens exclusivement sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028

31-2026

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

Que la séance soit levée, à 19 h 45.

ADOPTÉE

Claude Morissette
Maire

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Claude Morissette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Claude Morissette
Maire